

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuel les afférentes au marché N°3304/0204 du 14/12/2023, portant sur Travaux de réfection en TCE des sanitaires et douches + VRD des blocs au niveau d'une unité militaire à la wilaya d'Alger, conclu avec **EURL DJAOUAD CONSTRUCTION**, dont le siège social Village Tallilt Ben Amrane à la wilaya de Boumerdes, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect ses engagements contractuels.

A Cet effet, **EURL DJAOUAD CONSTRUCTION** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.